

CHRONIQUE ELECTORALE

Le secret du vote

Le vote est essentiellement secret (Loi du 30 novembre 1875, art. 5) et les électeurs n'ont pas la faculté de renoncer au secret du vote.

En vue de protéger la liberté de l'électeur, la loi du 31 mars 1924, art. 3, prescrit que le vote ne peut avoir lieu que sous enveloppes. Ces enveloppes opaques, non sommées, frappées du timbre à date des préfets ou sous-préfets, sont mises à la disposition des électeurs dans la salle de vote.

AVANT L'OUVERTURE DU SCRUTIN, LE BUREAU DEVRA CONSTATER QUE LE NOMBRE DES ENVELOPPES CORRESPOND EXACTEMENT A CELUI DES ELECTEURS INSCRITS.

Il y a donc lieu de les compter; en cas de refus, il faudrait le faire constater par témoins et le faire consigner au procès-verbal.

Si par suite d'un cas de force majeure, notamment du délit prévu à l'art. 12 de la même loi, ces enveloppes réglementaires font défaut, le président du bureau électoral est tenu de les remplacer par d'autres d'un type uniforme, frappées du timbre de la Mairie. Le cas échéant, mention sera faite de ce remplacement au procès-verbal et cinq des enveloppes dont il a été fait usage devront y être annexées.

Les enveloppes peuvent être déposées sur le bureau même ou sur une table voisine, mais elles ne peuvent être déposées dans les isoires.

Le Président du bureau doit veiller à la conservation des enveloppes. Il doit empêcher qu'un même électeur en prenne plusieurs, mais la loi s'oppose formellement à ce qu'il les fasse distribuer aux électeurs à l'entrée du bureau de vote ou à l'intérieur du bureau par qui que ce soit, fût-ce même un fonctionnaire: « A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir fait constater son identité... PREND LUI-MÊME UNE ENVELOPPE... » (Art. 4 de la loi du 31 mars 1924).

L'Union Républicaine Démocratique de Roubaix et de ses cantons.

Une magnifique conférence de l'Union Républicaine Démocratique rue de Lannoy

MM. Ed. Dubois et Fernand Motte répandent victorieusement à la contradiction communiste

Poursuivant la série triomphale de ses conférences électorales, l'Union Républicaine Démocratique donnait hier soir une réunion « Café de la Bette », rue de Lannoy, à Roubaix. Trois cents électeurs environ y assistèrent. Au bureau étaient pris place autour de M. Pierre Ladan, qui présidait, MM. Louis Cornu et Edouard Dubois, assesseurs, ainsi que MM. Lierman, député du Nord; Edouard Trouzet, conseiller général du Nord et Fernand Motte.

Un ouvrage la séance, M. Pierre Ladan présente les orateurs et le sympathique porte-drapeau de l'Union Républicaine, M. Edouard Dubois, s'exprime sa confiance dans l'issue du scrutin de dimanche prochain et donne la parole à M. Edouard Roussel.

Ce dernier fait un saisissant parallèle entre les deux candidats en présence: le socialiste et le républicain. Il montre que M. Lebas, qui se déclarait hier soir avoir travaillé à la défection de ses représentants des syndicats d'employés de la Mairie. En face de lui, M. Dubois, qui a tant fait pour la mutualité; qui est aimé des ouvriers parce qu'il ouvre lui-même, à droit aux suffrages de tous les hommes de bien et c'est lui que les électeurs envoient au Conseil général, dimanche prochain.

M. Fernand Motte en prenant la parole, s'élève contre le procédé qui remet en jeu la candidature de M. Lebas. Il avait perdu son siège de conseiller général, dit-il; il a sollicité la démission de M. Henri Lefebvre pour y avoir repris la place que le suffrage universel lui avait retiré.

Il espère se rassembler bientôt dans le fauteuil laissé libre. Les électeurs ne permettront pas que son espoir se réalise. Ils le chasseront définitivement du Conseil général parce qu'il n'est plus qualifié pour représenter Roubaix dans l'assemblée départementale. A sa place, ils éliront M. Edouard Dubois, le sympathique candidat de l'Union nationale, le mutualiste convaincu, l'homme qui peut se présenter sans rougir devant le peuple parce qu'il est resté « peuple ».

Lorsque les applaudissements ont cessé, M. Lierman se lève à son tour.

M. Edouard Dubois que vous avez aujourd'hui devant vous, dit-il, a été choisi à l'unanimité du Comité-directeur de l'Union républicaine démocratique que j'ai l'honneur de présider. Alors qu'Edouard Dubois est un ami véritable du peuple, parvenu par son travail, M. Lebas ne doit sa situation qu'à la politique.

M. Lierman fait à grands traits le procès de la gestion municipale du maire socialiste de Roubaix. Il a dit-il, englouti des millions dans l'Institut Turgot et l'Abattoir et n'a pas su résoudre la question si pressante de l'habitation ouvrière à bon marché.

C'est entre cet homme, ajoute-t-il, et terminant, et M. Dubois, que vous choisissez et que vous estimez tous, qu'il faudra choisir dimanche. C'est entre le mauvais et le bon patron que vous devez vous prononcer.

J'ai confiance en votre bon sens et je suis sûr de la nouvelle victoire que remportera l'Union nationale.

Chaleureux applaudissements accueillent ce discours et les redoublent lorsque M. Edouard Dubois se lève.

Le candidat de l'Union nationale, faisant allusion à son intervention de la veille à la réunion communiste, constate que les Moscovistes d'aujourd'hui sont les collectivistes de sa jeunesse. J'ai connu M. Lebas à cette époque, ajoute-t-il. Il adhéra à ce parti et prêchait la révolution, la suppression du capital et des armées permanentes. Il s'est assagi aujourd'hui. Il est devenu bourgeois et patron; il est même, on peut dire, devenu un mauvais patron: ses employés peuvent en témoigner.

Je ne vous exposerai pas en détail mon programme. Vous le connaissez. Et si je résume d'affaires en quelques mots: Je dévoue corps et âme à la classe ouvrière d'où je suis parti.

Lorsque les applaudissements qui saluent la fin de son discours ont cessé, un contre-discours communiste — le même qui prit déjà la parole à Wattrelos — se présente.

Il veut poser quelques questions au can-

La question des états matriciels pour la taxe d'apprentissage devant le Conseil de Préfecture du Nord

Le Conseil de Préfecture du Nord, examinera, vraisemblablement dans les prochains jours de janvier, une question de procédure qui intéresse environ cinq cents industriels.

Il s'agit de savoir si les états matriciels établis pour l'année 1925 en vue du recouvrement de la taxe d'apprentissage ont été régulièrement établis. Dès maintenant nous pouvons nous rendre compte de la négative. Voici en quelques mots comment le problème se pose.

La loi du 13 Juillet 1925 que nous avons analysée au même instant un impôt spécial dont le produit doit être affecté au développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage et au fonctionnement des laboratoires scientifiques.

Cet impôt, dénommé taxe d'apprentissage, est dû, par les états d'entreprise en prenant pour base le montant total des appointements, salaires et rémunérations annuelles payés pendant l'année précédente. Le taux jusqu'à présent a été de 0,20 % du montant des salaires.

Puisque cette contribution spéciale doit servir notamment à l'extension des écoles de métiers, des écoles pratiques de commerce et d'industrie, des cours professionnels, etc., il est évident que ce ne peut être que ceux qui ont fait bénéficier de leur industrie de la rénovation de l'apprentissage ou la préparation des enfants à une profession commerciale ou industrielle.

La loi a donc prévu que les exonérations d'impôt, partielles ou totales, seraient accordées aux chefs d'entreprise qui auraient favorisé l'enseignement technique et l'apprentissage, soit directement, soit par l'intermédiaire des chambres de métiers, des clubs de commerce et de toutes associations consacrant une partie de leurs ressources à ce but.

Des difficultés sérieuses se sont élevées sur le point de savoir quand les chefs d'entreprise peuvent se dire libérés de leurs obligations. Non nombre d'entre eux qui demandent qu'une exonération parce qu'ils avaient subi des difficultés de débatement: libres se sont vu débouter à un refus.

Mais l'objet du litige que le Conseil de Préfecture devra trancher prochainement n'a pas trait à la question de fond, à l'aménagement de l'exonération. Le Conseil sera appelé à juger si les états matriciels (projets de feuilles d'imposition) de l'année 1925, basés sur les salaires payés en 1924, ont été légalement établis. Dans la négative la taxe d'apprentissage pour 1925 ne serait pas due.

On avait donc relevé un vice de forme matériel, et il semble bien, comme on va le voir, que ceux qui font état de cette irrégularité se voient déchargés du paiement de la taxe pour 1925.

En effet, la loi, complétée par un décret, a institué des comités départementaux de l'enseignement technique.

Le comité départemental, dans ses sessions ordinaires, examine le bien-fondé des demandes d'exonération. Mais il doit tenir chaque année, avant le 1^{er} Juin, une session extraordinaire dont l'unique objet est l'établissement des états matriciels ou si l'on veut une sorte de contributions directes devant le pouvoir. Cette obligation stricte pour le Comité départemental s'il veut établir des états matriciels (formalité indispensable) de tenir une session extraordinaire. Et il n'y a pas de confusion possible sur la nature de cette session car le décret précise que le Comité s'ajoute pour cette circonstance les délégués des groupements professionnels.

Or, en 1925, les états matriciels pour 1925 (salaires de 1924) n'ont pas été établis par le Comité départemental en session extraordinaire. Ils sont donc nuls et il n'est plus possible de remédier à cette irrégularité puisque la session extraordinaire devait être antérieure au 1^{er} Juin 1925.

Quant à ce qui a été décidé le 22 octobre 1927 en un conseil de l'Etat devant le Conseil de Préfecture. Le Conseil a fait droit à sa requête en déclarant que « la déclaration doit être accordée au sieur V... de la taxe d'apprentissage irrégulièrement établie ».

Un tribunal n'est jamais lié par ses décisions antérieures; il ne peut pas d'ailleurs statuer par voie de dispositions générales. Mais le Conseil de Préfecture ne pourra pas, sans se dénier en fait, recevoir les 500 demandes en instance qui ont absolument le même objet.

PARIS.

La nouvelle annonce que le « Vorwärts » — une revue agitée a publié le mois dernier — que le général de Gaulle, en novembre dernier, dans le but d'être nommé au cabinet d'Empire, a provoqué une grande sensation à Berlin.

On l'autorise à prendre place sur l'estrade.

Je voudrais, dit-il, connaître l'opinion de M. Dubois sur les questions ci-après: 1^o Que pense M. Dubois de la campagne en faveur du timbre antituberculeux, qui n'est qu'un impôt masqué prélevé sur le travailleur, impôt qui pourrait être évité par l'emploi des milliards réservés à la défense nationale? 2^o M. Dubois est-il disposé à appuyer un Conseil général un projet de recouvrement du riez de l'Esperance? 3^o D'autres questions auxquelles il avait déjà répondu.

Le contradicteur communiste termine en insistant que, lors de la prochaine guerre préparée par le capitalisme français, les patrons resteront embusqués dans leurs usines. Et il quitte l'estrade après avoir clamé sa haine contre le régime et son espoir dans la dictature du prolétariat.

C'est à ce dernier point que va répondre tout d'abord M. Dubois.

Vous vous élevez contre la dictature de Mussolini, dit-il, et vous portez aux nues la dictature du prolétariat. Je vous avoue que je déteste autant l'une que l'autre et que je ne vois pas grande différence entre elles.

Au sujet du timbre antituberculeux, il est évident qu'il serait préférable que l'Etat n'ait pas à faire appel à la générosité publique. Mais ce n'est pas notre faute si la guerre a été déclarée et ce point notre budget qui est grevée à ce point nos sommes nécessaires à la lutte antituberculeuse. Et puis, personne ne vous oblige à donner pour cette œuvre de salut public, dont vous seriez d'ailleurs le premier à profiter si la maladie vous atteignait un jour.

Quant à la question du recouvrement du riez de l'Esperance, M. Dubois reconnaît la nécessité de soustraire la population vivrière aux émanations qui se dégagent de ce cours d'eau et il promet de s'en occuper si on l'envoie au Conseil général.

Le président va lever la séance, mais M. Fernand Motte tient à relever l'insinuation perfide lancée par le communiste au sujet de l'attitude des patrons au cours de la prochaine guerre.

Il fait avec des paroles vibrantes d'indignation sa son intervention produit une très grosse impression.

Un ordre du jour proclamant la coéducation de M. Dubois est ensuite voté dans l'enthousiasme et la séance est levée au chant de la Marseillaise.

Un accord provisoire aurait été signé lundi entre les représentants du Vatican et du Quirinal

Rome, 16 janvier. — Comme suite aux pourparlers engagés entre les représentants du Saint-Siège et ceux du gouvernement italien, on assure ici, dans les milieux officiels écrit « Excelsior », qu'un accord provisoire aurait été signé dans la journée d'hier entre Mgr Borgognoni Duca et l'avocat Paocelli, frère du nonce à Berlin, représentants tous deux du Saint-Siège, et le conseiller d'Etat Amelodi (Cianili), représentant le gouvernement italien. Ce dernier a eu ensuite un long entretien avec M. Mussolini.

L'entente immédiate du souverain pontife attache une grande importance pour la suite à donner à cet accord provisoire, à l'opinion des milieux catholiques divers pays. Aussi le R. P. Ledochowski, est parti pour l'Espagne d'où il gagnera la France. Il doit avoir une série d'entretiens avec les plus importantes notabilités catholiques des divers pays. Il étudiera avec elles les aspects divers des problèmes nouveaux posés à l'heure actuelle par les projets d'accord définitifs entre le Vatican et le Quirinal.

LE PRÉSIDENT COOLIDGE SE DECLARE SATISFAIT DE LA RATIFICATION DU PACTE

Washington, 16 janvier. — M. Coolidge se déclare satisfait du vote du Sénat, ratifiant le pacte Kellogg. Il considère cet événement comme l'acte le plus important qui ait été effectué sous son administration. Il estime que le pacte contribuera largement à empêcher les conflits dans l'avenir.

La grève minière du bassin de la Loire est terminée

Saint-Etienne, 16 janvier. — On annonce que les syndicats mineurs du bassin de la Loire ont décidé de cesser la grève et ont autorisé les mineurs à reprendre le travail.

Le Comité de grève s'est dissous dans la première localité. A l'heure, le Syndicat n'a pas encore pris officiellement position; mais, la grève est virtuellement terminée.

LE CONSEIL SUPERIEUR DES CHEMINS DE FER ETUDE PLUSIEURS REDUCTIONS DE TARIFS

Paris, 16 janvier. — Le Conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni ce matin au ministère des Travaux publics, sous la présidence de M. Albert Mahieu, sénateur.

Il a adopté diverses propositions de tarif destinées à favoriser les excursions de courte durée, ainsi qu'une proposition accordant des facilités de circulation aux délégations d'anciens combattants venant rendre hommage au Soldat inconnu, en ramenant la flamme sur sa tombe. La délégation communiste du petit personnel a combattu cette proposition et a voté contre.

Le Conseil supérieur a approuvé certaines réductions de tarif, concernant le transport de divers matériaux de construction, et sur certains parcours des essences.

UN DEPUTE-AVOCAT DEMANDE SA RADIATION DU BARREAU

La Roche-sur-Yon, 16 janvier. — Estimant sa profession d'avocat incompatible avec son mandat parlementaire, M. Charles Gallot, député de la Vendée, a donné sa démission de membre du barreau de la Roche-sur-Yon.

M. Parker Gilbert ne démissionnera pas maintenant

Paris, 16 janvier. — Contrairement à ce qu'a prétendu un journal américain, on assure que M. Parker Gilbert ne démissionnera certainement pas avant la fin de la Conférence des experts et seulement après le règlement définitif des réparations. M. Parker Gilbert qui est en Amérique, n'a pas fait part de ses intentions à la Commission des réparations.

Lady Bailey a terminé son raid de 30.000 kilomètres

Londres, 16 janvier. — L'aviatrice anglaise Lady Bailey est arrivée à l'aérodrome de Croydon à 15 h. 15. Le capitaine Yowell qui l'escortait à bord d'un autre appareil, est arrivé également.

Lady Bailey termine ainsi, sur son petit biplan de 80 chevaux, un raid de 30.000 km. Le Cap et retour, commencé le 9 mars dernier.

Une mère demi-folle séquestrait son fils parce qu'il était bossu

Corbeil, 16 janvier. — A la suite de nombreuses plaintes de voisins qui sont venues entendre les cris de douleur d'un malheureux enfant, que ni ne voyait jamais, les gendarmes se décidèrent à faire une descente chez Mme Bonfait, trente-huit ans, veuve depuis plusieurs mois, lemeurtat 19, rue des Lilas, à Villeneuve-St-Georges.

Sur un grabat de paille pourrie, sans couverture, dans une cave où la lumière n'arrive pas, on les vit et la vermine pullulait, les gendarmes découvrirent un jeune gamin — l'enfant de Mme Bonfait — qui gémissait de froid et de peur. Il était dans un épouvantable état de misère physiologique. Ses côtes saillaient sous la peau jaune et tendue. A ce bossu, à ce rachitique que la vermine rongait, la mère ne donnait à manger que des croûtes de pain et des os à sucer. On l'a fait placer dans un asile, mais son état est très grave. Il faudra beaucoup de soins et de temps pour le sauver. La mère a été inculpée par M. Carnac, Juge d'Instruction à Corbeil, de mauvais traitements et de séquestration. Toutefois, le magistrat a commis un expert pour examiner Mme Bonfait, car elle ne paraît pas jouir de toutes ses facultés. On croit que la mort de son mari, survenue l'an dernier, a porté une grave atteinte à sa raison.

UN SEPTUAGENAIRE ASSOMME ET JETE DANS UN PUIS

Tulle, 16 janvier. — Près de Saint-Clément, au village de Lespinat, M. François Chausse, soixante-dix ans, qui revenait de la foire, porter d'une somme de 8.500 francs a été assommé dans son stable. Le cadavre du septuagénaire a été ensuite jeté dans un puits. La somme que le malheureux avait sur lui n'a pas été retrouvée.

UNE DOUBLE ARRESTATION POUR ASSASSINAT

Rouen, 16 janvier. — La nuit, un charretier, M. Lucien Luce, 53 ans, était assommé d'un coup de fusil en pleine poitrine au Grand-Quevilly. L'assassin a été arrêté. C'est un nommé Maurice Gellier, 25 ans, habitant, Casdecq-les-Erbouf. Il a soixante-cinq ans, Lucien Luce portait le rôle. Son amie, Hélène Luce, a été également arrêtée.

LE DONAIRE DRAME DE CAMPIN

Martredi, M. Glorian a fait remettre en liberté provisoire, le douanier Emile Prost qui, le 9 courant, tua d'un coup de feu Achille Merri, fraudeur occasionnel à Campin-en-Arcambault.

M. VON HOESCH A BERLIN



UNE RARE PHOTO DE M. VON HOESCH ambassadeur allemand à Paris et qui est actuellement à Berlin.

On peut dire rare, car il est presque impossible de photographier l'ambassadeur allemand, qui a pour habitude de fuir les photographes.

TRAGIQUE NOYADE DANS LA MAULDRE D'UNE MERE ET DE SES DEUX FILLETES

Nantes, 16 janvier. — Une jeune femme de vingt-quatre ans, Mme Guillet, marquée depuis trois ans à un jardinier paralytique d'Épône et mère de deux fillettes, de deux ans et de moins d'un mois, s'est jetée dans la petite rivière la Mauldre, entraînant ses deux enfants dans la mort.

Le corps de la plus jeune et celui de la mère ont été retirés de l'eau, mais celui de l'aînée n'a pas encore été retrouvé. Les habitants de la commune, qui connaissent la jeune femme et son mari, lesquels formaient un ménage des plus mal, se perdent en conjectures sur les motifs qui ont poussé Mme Guillet à son acte de désespoir.

TROIS CHINOIS AURAIENT ÉTÉ BRULÉS LORS DE L'INCENDIE DU « PAUL-LECAT »

Marseille, 16 janvier. — Quelques jours après l'incendie du « Paul-Lecat », au bassin de Carénage, on a constaté que trois Chinois du bord manquaient à l'appel. Le bruit court maintenant qu'ils auraient péri dans l'incendie. C'est une simple hypothèse et on peut aussi bien admettre que les trois Asiatiques ont profité de cette circonstance pour disparaître. Il faut attendre pour savoir si les trois manquants ont été victimes du feu, que l'épave du « Paul-Lecat » soit retournée et visitée et encore il n'est pas sûr qu'à ce moment on trouve un indice permettant d'affirmer qu'il y a eu mort d'homme.

ON DECOUVRE DANS LES ALPES LE CADAVRE D'UN INSPECTEUR DES EAUX ET FORÊTS

Grenoble, 16 janvier. — M. Robert Letellier, 29 ans, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts, à Grenoble, s'était rendu au Charmaix, près de Modane (Savoie), avec plusieurs autres fonctionnaires de cette administration, pour y faire du ski. Au cours de ce raid, le 11 courant, il se fit, dans un moment de détente, un malaise qui le conduisit à la mort.

Le corps du défunt a été découvert par un chasseur dans les Alpes. On croit que le malade avait été emporté par un malaise.

LE BANQUET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE DE PARIS

Paris, 16 janvier. — Au banquet de la Chambre de commerce britannique de Paris, sir William Tyrrell ambassadeur d'Angleterre, a prononcé un discours dans lequel il s'est félicité de l'amélioration survenue dans l'état de santé du Souverain anglais et a présenté des vœux pour le rétablissement du maréchal Foch.

Après l'ambassadeur, M. Herbert G. Williams, secrétaire parlementaire du ministère du Commerce, a pris la parole. Il a commenté par manifestement l'opinion que la paix européenne dépend de la cordialité des relations de la France et de l'Angleterre, avec l'Allemagne et de leur coopération pour soutenir l'œuvre de la S. D. N.

L'Angleterre, a-t-il dit, est en fait le meilleur client de la France et l'abondance des touristes anglais ne peut que stimuler l'industrie française. Ces achats et ces dépenses faites par les touristes ne s'égalent pas, loin de là, avec les touristes, avec les achats et dépenses des touristes français. On peut dire cependant qu'environ 10 à 12 millions de francs de dépenses sont effectués par l'Angleterre à la France.

M. Bonfouret, ministre du Commerce, dans un discours éloquent, a évoqué les dissimettes séculaires des deux pays, si loin maintenant que, dans le sang, une amitié imprévisible a été scellée.

INCIDENTS DE GREVE A LA GRANDE-COMBE

Alès, 16 janvier. — Ce matin, à la Grande-Combe, une collision s'est produite entre ouvriers grévistes et la gendarmerie. Un baraque de gendarmes qui voulait assurer la liberté de travail, a été assailli et a reçu de nombreuses pierres. Deux arrestations d'ouvriers grévistes ont été opérées.

COURTES DÉPÊCHES

M. Pierre Bordes, gouverneur général de l'Algérie, a quitté Paris, pour Marseille, où il embarquera aujourd'hui à destination d'Alger.

Le Reims: Versant de l'Oise, une automobile pilotée par M. l'abbé Thiébaud, curé de Sarry, accompagnée de M. l'abbé Crois, curé de Mont-Loup, a dérapé sur la glace et s'est retournée dans un fossé. M. l'abbé Thiébaud porte de légères contusions; M. l'abbé Crois est grièvement blessé.

De Lausanne: On annonce la mort de M. Nicolo Heron, né en 1873, ancien professeur de droit romain à l'Université de Lausanne de 1895 à 1924. Il était le fils du célèbre avocat Alexandre Heron et le petit-fils du révolutionnaire rare Alexandre Heron.

Les gendarmes de Lussimann viennent d'arrêter un dangereux repris de justice, nommé Constant Rieff, 24 ans, auteur de cambriolages avec menaces de mort commis chez des propriétaires de Marçay et d'Étiolles.

Mme Favre, femme d'un dentiste de Bollasard, a été tuée par un coup de fusil dans un garage, en présence d'un fils de 15 ans.

L'adjudant Maillet, sous-officier technique de l'aéronautique, a été pris dans une tourmente et s'est égaré dans les montagnes de la Savoie. L'adjudant a été complètement déseigné; mais l'aviateur est sorti sain et sauf de l'accident.

Le sous-brigadier Goussier-Godévy, courrier de Paris, a levé l'autre à Marseille, ayant à son bord M. Lucien Sarrat.

L'ouvrier Jean P. Pétit, 16 ans, de l'Académie Strasbourg, qui avait voulu simuler une noyade pour se faire passer pour un héros, a été arrêté sur la place de Mont-Denis, par un agent de police. Il est mort dans la nuit à l'hôpital des jockeys de Charenton-lez-Montreuil.

DERNIERE HEURE

LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SEMBLE FAVORABLE AUX ARTICLES SUR LES CONGRÉGATIONS MISSIONNAIRES

Paris, 16 janvier. — La Commission des Affaires Étrangères a étudié la question des articles 33 à 42 du collectif concernant les congrégations missionnaires.

Se conformant aux vœux qu'elle a exprimés dans ses réunions précédentes, la Commission qui, pour le moment, ne peut officiellement être saisie de la question, s'est trouvée unanime à en souhaiter une étude approfondie.

Cette solution a été adoptée sans difficultés, comme susceptible de faciliter un accord avec le gouvernement sur la base d'une disposition.

La Commission des Affaires Étrangères se propose d'intervenir au moment où ces textes seront mis en discussion devant la Chambre pour faire connaître quelle demande à ce titre saisi soit pour le fond, soit simplement pour avis, en faisant ressortir que les cinq projets déposés en 1922, par le gouvernement pour autoriser les congrégations, leur avaient été soumis pour le fond et avaient fait l'objet de cinq rapports favorables de M. Maurice Barrès.

La Commission indiquera au même temps qu'elle est prête à rapporter très rapidement les textes insérés dans le collectif et examinera le vœu qu'ils soient dissociés et présentés immédiatement sous forme de projets séparés avec demande d'extrême urgence.

A la fin de la discussion, la Commission a adopté un rapport favorable de M. Marcel Hérouard, par 15 voix contre 14 à M. Gernier et 2 bulletins blancs. Il semble, d'après ce vote, que la majorité a voulu témoigner par ce choix, qu'elle était qu'à présent, favorable aux dispositions contenues dans les articles 33 à 42 du collectif.

LA SANTÉ DU MARÉCHAL FOCH

Le moral du malade facilite la tâche des médecins

Paris, 16 janvier. — Nous avons vu ce soir M. le professeur Heitz Boyer, un des médecins qui soignent le maréchal Foch et qui, après avoir passé la nuit dernière à son chevet, est resté une partie de la journée près de lui.

Sans pouvoir encore déclarer que l'état du malade s'est sensiblement amélioré, on peut, sans exagération, constater dans ce sens des progrès nets, mais son régression depuis lundi matin. Il ne faut pas attendre avant quelques jours un changement très marqué. Les efforts des docteurs sont d'ailleurs grandement facilités par l'admirable moral du malade. Tout en conservant cette affabilité que connaissait bien tous ceux qui l'ont approché, il se montre aussi méthodique et précis qu'avant la maladie.

M. DOUMERGUE REÇOIT LES INSIGNES DE GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE MALTE

Paris, 16 janvier. — Le président de la République a reçu cet après-midi le comte Michel de Pierredon, représentant en France de l'Ordre de Malte, accompagné de M. Jean Godard, sénateur, ministre. Le comte de Pierredon a remis à M. Gaston Doumergue les insignes de grand-croix de l'Ordre de Malte.

M. Lucheur préside la réunion du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels

Paris, 16 janvier. — Le Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels s'est réuni au ministère du Travail, sous la présidence du ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales.

M. Lucheur, après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, a commenté brièvement l'ordre du jour de l'assemblée, en insistant particulièrement sur les questions relatives aux habitations à bon marché, ainsi que sur celles concernant les assurances sociales.

LE BANQUET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE DE PARIS

Paris, 16 janvier. — Au banquet de la Chambre de commerce britannique de Paris, sir William Tyrrell ambassadeur d'Angleterre, a prononcé un discours dans lequel il s'est félicité de l'amélioration survenue dans l'état de santé du Souverain anglais et a présenté des vœux pour le rétablissement du maréchal Foch.

Après l'ambassadeur, M. Herbert G. Williams, secrétaire parlementaire du ministère du Commerce, a pris la parole. Il a commenté par manifestement l'opinion que la paix européenne dépend de la cordialité des relations de la France et de l'Angleterre, avec l'Allemagne et de leur coopération pour soutenir l'œuvre de la S. D. N.

L'Angleterre, a-t-il dit, est en fait le meilleur client de la France et l'abondance des touristes anglais ne peut que stimuler l'industrie française. Ces achats et ces dépenses faites par les touristes ne s'égalent pas, loin de là, avec les touristes, avec les achats et dépenses des touristes français. On peut dire cependant qu'environ 10 à 12 millions de francs de dépenses sont effectués par l'Angleterre à la France.

M. Bonfouret, ministre du Commerce, dans un discours éloquent, a évoqué les dissimettes séculaires des deux pays, si loin maintenant que, dans le sang, une amitié imprévisible a été scellée.

INCIDENTS DE GREVE A LA GRANDE-COMBE

Alès, 16 janvier. — Ce matin, à la Grande-Combe, une collision s'est produite entre ouvriers grévistes et la gendarmerie. Un baraque de gendarmes qui voulait assurer la liberté de travail, a été assailli et a reçu de nombreuses pierres. Deux arrestations d'ouvriers grévistes ont été opérées.

COURTES DÉPÊCHES

M. Pierre Bordes, gouverneur général de l'Algérie, a quitté Paris, pour Marseille, où il embarquera aujourd'hui à destination d'Alger.

Le Reims: Versant de l'Oise, une automobile pilotée par M. l'abbé Thiébaud, curé de Sarry, accompagnée de M. l'abbé Crois, curé de Mont-Loup, a dérapé sur la glace et s'est retournée dans un fossé. M. l'abbé Thiébaud porte de légères contusions; M. l'abbé Crois est grièvement blessé.

De Lausanne: On annonce la mort de M. Nicolo Heron, né en 1873, ancien professeur de droit romain à l'Université de Lausanne de 1895 à 1924. Il était le fils du célèbre avocat Alexandre Heron et le petit-fils du révolutionnaire rare Alexandre Heron.

Les gendarmes de Lussimann viennent d'arrêter un dangereux repris de justice, nommé Constant Rieff, 24 ans, auteur de cambriolages avec menaces de mort commis chez des propriétaires de Marçay et d'Étiolles.

Mme Favre, femme d'un dentiste de Bollasard, a été tuée par un coup de fusil dans un garage, en présence d'un fils de 15 ans.

L'adjudant Maillet, sous-officier technique de l'aéronautique, a été pris